Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 974-219740099-20260528-2026_006-CC

Arrêté du Maire DG-N° 2026-0854

OBJET : ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 24 avril 2026, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 24 avril 2026, donnant délégation de signature à Madame Adélaïde CERVEAUX, conseillère municipale, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application des articles L.2122-18 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer l'Affaire 2026-006 : Relance du lot 5 - Travaux de réhabilitation du jardin d'enfants les petits oiseaux aux opérateurs économiques ci-dessous **:**

-2026-006 : Lot n° 5 : Plomberie Electricité

SARL SAMELEC OI
10, Rue Victor le Vigoureux
97410 SAINT-PIERRE

Montant du Marché : 62 807,00 H.T. Soit 68 145,60 TTC

Article 2 Voies et délais de recours :
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Pour le Maire et par délégation

Signé électroniquement par : Clement PADRE
Date de signature : 28/05/2026
Qualité : Directeur Général des Services par délégation de Adelaide CERVEAUX

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 974-219740099-20260528-2026_006-CC